

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 592 Subvention à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association Pour Pandora (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association Pour Pandora, 80 allée Darius Milhaud (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association Pour Pandora, 80 allée Darius Milhaud (19e), sur proposition de la Mairie du 19e arrondissement, pour le financement du festival L'été des petits futés au Théâtre Darius Milhaud (19e) du 4 juillet au 31 août 2011. X08270 ; 2011_03900 ; 38641.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.